



## **DELIBERATION du BUREAU de la Communauté**

**N° 2026 – B - 033**

Séance du 20 juillet 2026

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA CREUSE – PROJET LECTURE SPECTACLE – LES MOTS VAGABONDS**

-----

L'an deux mille vingt-six, le 20 juillet à 18h30, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Jean-Luc LEGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 16 juillet 2026.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs**

Jean-Luc LEGER ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Mélanie LE NUZ ; Yves ORLIANGES ; Laurent LHERITIER ; Isabelle RAPINAT ; Benjamin SIMONS (à partir de 18h47 au début du rapport n°2) ; Vincent PERRIERE ; Patrick JALLAIS et Frédéric THOMAS.

#### **ETAIENT EXCUSES : Madame et Monsieur**

Olivier CAGNON et Cynthia VELLEINE.

#### **Rappel du contexte**

Les médiathèques intercommunales mettent en place chaque année une animation culturelle riche et variée, en direction de tous les publics. A travers une programmation régulière et la mise en œuvre de projets culturels, les objectifs visés sont les suivants : faire vivre les lieux, faire venir de nouveaux publics, fidéliser les publics fréquentant la médiathèque, soutenir les acteurs culturels locaux, créer du lien social par l'organisation de moments fédérateurs et collectifs.

Dans ce cadre, elles portent une attention particulière aux propositions culturelles portées par les artistes présents sur son territoire d'action, permettant ainsi d'accroître la dynamique de réseaux et de mettre en valeur les richesses du territoire.

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 23/07/2026**

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-023-200044014-20260720-2026\_B\_033-

## Présentation de la demande

La médiathèque intercommunale de Felletin a accueilli le 29 avril 2026 un épisode des Mots Vagabonds, événement littéraire et théâtral qui s'organise en itinérance en Creuse. Une trentaine de personnes dont une dizaine d'enfants du centre de loisirs de Gentioux ont assisté à cette séance destinée à un public à partir de 6 ans.

Portée par la compagnie la Présidente a eu 19, cette manifestation favorise la rencontre entre l'écriture contemporaine théâtrale et les habitants, en partenariat avec les acteurs du monde scolaire, social et culturel. Chaque rendez-vous répond au même processus : le metteur en scène choisit pour sa mise en espace des artistes du territoire ou des compagnons de la compagnie. Après 2 jours de répétition rassemblant 1 metteur en scène, 2 comédiens et 1 technicien, les représentations des lectures spectacle s'organisent pendant 3 jours avec 2 représentations par jour.

En automne, l'autrice pressentie sera Gwendoline Soublin. Une représentation aura lieu à la médiathèque intercommunale de Felletin le 25/11/2026.

### Les objectifs du projet :

- Favoriser la rencontre entre habitants et écriture contemporaine en présence d'un auteur
- Valoriser une compagnie du territoire et sa démarche de création
- Permettre la découverte des livres de l'autrice accueillie
- Organiser un événement fédérateur

Une demande de financement peut être effectuée auprès du Département de la Creuse pour accompagner la réalisation de ce projet.

### **Budget acquisition et plan de financement :**

|                                  | Charges |                                                             | Ressources |
|----------------------------------|---------|-------------------------------------------------------------|------------|
| Lecture Spectacle                | 1 690 € | Subvention<br>Département à<br>hauteur de 25 % du<br>projet | 500 €      |
| Frais de repas et<br>déplacement | 180 €   | Communauté de<br>communes Creuse<br>Grand Sud               | 1 500 €    |
| Autres frais                     | 130 €   |                                                             |            |
| TOTAL                            | 2 000 € | TOTAL                                                       | 2 000 €    |

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **DE DONNER** son accord pour la demande de subvention auprès du Département de la Creuse à hauteur de 25% du budget total du projet,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré le 20 juillet 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le

**Le Président,**

**Jean-Luc LEGER**



**REÇU EN PREFECTURE**

**le 23/07/2026**

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-023-200044014-20260720-2026\_8\_033-